

Plan 7.7.4
 DÉLIMITATION DE L'AFFECTATION
 RURALE SUR LE TERRITOIRE
 DE LA VILLE DE RIMOUSKI
 (BOULEVARD SAINT-GERMAIN OUEST
 ET ANSE-AU-SABLE)

-  Affectation rurale
-  Périmètre urbain
-  Zone agricole



Projection cartographique: MTM Système de coordonnées planes du Québec.
 Système de référence géodésique: NAD 83.

Sources des données:
 Base de données topographiques du Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la faune.
 Base de données MRC de Rimouski-Neigette.

©2013 MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés
 07-13_Plan_07-7.4.MXD Imprimé le 2015-03-27 09:00

Corrigé par:
 Lucie Alice Côté
 1 octobre 2013

Vérifié par:
 François Loiselle

Schéma d'aménagement et
 de développement 11-09
 Règlement 03-14
 Adopté le 23 octobre 2013
 En vigueur le 20 décembre 2013